



AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT SUR LA TAXE RELATIVE AUX SERVICES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2023

AVIS DE MOTION

AVIS est par les présentes donné, conformément à l'article 146 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*, qu'à la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement qui se tiendra **le mardi 18 octobre 2022 à 14 h 15**, à la salle Madeleine-Lahaye située au 500, montée de l'Église à L'Île-Bizard, il sera donné un avis de motion en vue d'adopter un règlement sur la taxe relative aux services pour l'exercice financier 2023. Règlement numéro CA28 0078.

FAIT à Montréal, le 7 octobre 2022.

La secrétaire d'arrondissement
Edwige Noza